

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2016 – 18h00**

Convoqué le vendredi 25 mars 2016, le conseil municipal de la commune de Lieuran-Cabrières s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 18h00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain BLANQUER.

**Présents** : Jean ARRUFAT, Alain BLANQUER, Marie-Claude de MURCIA, Didier BRISY, Laurent GAUTREAU, Hélène MARCHAL, Louis MAURIN

**Absents excusés** : Chantal MONNIER, Hervé TABAR (procuration à Alain BLANQUER), Jean-Philippe OLLIER (procuration à Hélène MARCHAL), Pascal GUY (procuration Jean ARRUFAT)

**Secrétaire de séance** : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte rendu de la séance du 19 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Compte administratif 2015 du budget communal
2. Compte de gestion 2015 du budget communal
3. Compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement
4. Compte de gestion 2015 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement
5. Taux d'imposition 2016
6. Budget communal 2016
7. Budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2016
8. Convention avec la Communauté de Communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
9. Convention avec la Communauté de Communes pour la mission d'appui et de conseil en matière d'urbanisme
10. Servitude de passage au profit de la commune au Mas de Roujou
11. Demande de subventions pour l'aménagement de l'accès, du parking et de l'aire de jeux de la salle F. Soucailles
12. Consultation pour le nom de la Région
13. Éclairage public : devis pour la mise en place d'ampoules basse consommation
14. Questions diverses

**1. Compte administratif 2015 du budget communal et affectation du résultat de fonctionnement**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marie-Claude de MURCIA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Alain BLANQUER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	35 907.98			134 558.91	35 907.98	134 558.91
Opérations exercice	186 476.88	124 200.29	166 081.83	241 113.89	352 558.71	365 314.18
<b>Total</b>	<b>222 384.86</b>	<b>124 200.29</b>	<b>166 081.83</b>	<b>375 672.80</b>	<b>388 466.69</b>	<b>499 873.09</b>
Résultat de clôture	98 184.57			209 590.97		111 406.40
Restes à réaliser	23 910.80	22 553.00			23 910.80	22 553.00
<b>Total cumulé</b>	<b>122 095.37</b>	<b>22 553.00</b>		<b>209 590.97</b>	<b>23 910.80</b>	<b>133 959.40</b>
Résultat définitif	99 542.37			209 590.97		110 048.60

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 209590,97€**
- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	134 558.91
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	108 821.21
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>75 032.06</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>209 590.97</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>209 590.97</b>
Affectation obligatoire	
* À l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	99 542.37
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	110 048.60
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## 2. Compte de gestion 2015 du budget communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 3. Compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement et affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marie-Claude de MURCIA délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Alain BLANQUER après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		68 756.29		14 885.14		83 641.43
Opérations exercice	34 856.31	67 649.90	96 639.44	92 638.47	131 495.75	160 288.37
Total	34 856.31	136 406.19	96 639.44	107 523.61	131 495.75	243 929.80
Résultat de clôture		101 549.88		10 884.17		112 434.05
Restes à réaliser	13 227.00				13 227.00	
Total cumulé	13 227.00	101 549.88		10 884.17	13 227.00	112 434.05
Résultat définitif		88 322.88		10 884.17		99 207.05

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 10 884,17 €**
- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	14 885.14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-4 000.97</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2015</b>	<b>10 884.17</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2015</b>	<b>10 884.17</b>
Affectation obligatoire	
* À l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	10 884.17
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2015</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## **5. Compte de gestion 2015 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :  
 DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **6. Taux d'imposition 2016**

Il est proposé de maintenir pour l'exercice 2016 les taux d'imposition 2015, soit :

- Taxe d'habitation : 10,99%
- Taxe foncière (bâti) : 14,20%
- Taxe foncière (non bâti) : 76,79%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016

Le produit attendu pour l'année 2016 s'élève donc à :

	<b>Bases prévisionnelles</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit attendu</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	379 400	10,99	41 696
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	251 900	14,20	35 770
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	17 400	76,79	13 361
<b>Total</b>			<b>90 827</b>

## **7. Budget communal 2016**

Le conseil municipal,

Vu la présentation détaillée du projet de budget communal proposé par Alain Blanquer,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter le budget communal qui s'équilibre de la façon suivante :

	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	309 643,60	373 211,54
<b>RECETTES</b>	309 643,60	373 211,54

## **8. Budget annexe de l'eau et de l'assainissement 2016**

Le conseil municipal,

Vu la présentation détaillée du projet de budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement proposé par Alain Blanquer,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'adopter le budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :

	<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>DEPENSES</b>	98 781,66	167 398,28
<b>RECETTES</b>	98 781,66	167 398,28

## **9. Convention avec la Communauté de Communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Monsieur Blanquer rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> février 2007 l'instruction des autorisations d'urbanisme a été confiée, par convention, au service urbanisme communautaire. Toutefois, les évolutions règlementaires conduisent la Communauté de Communes à revoir les modalités financières de ces conventions. En effet, le décret n°2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition ne permet plus la facturation fixe annuelle liée au nombre d'habitant et impose de fixer des coûts unitaires de fonctionnement. Il convient de modifier les conventions initiales en dissociant la mission d'assistance technique d'instruction et la mission de conseil spécifique en planification et urbanisme opérationnel.

Les nouveaux tarifs applicables seront les suivants :

- Permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager : 180 €
- Déclaration préalable : 90 €
- Certificat d'urbanisme : 40 €
- Autorisation de travaux seule : 120 €
- Autorisation de travaux dans le cadre d'un permis de construire : 100 € (en supplément des 180 € du permis de construire)
- Constat d'infraction : 150 €
- Permanences assurées en commune : 80 € /heure

Ces sommes pourront évoluer chaque année en fonction du coût réel du service.

Lecture faite du projet de la convention, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

---

Conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2016

**AUTORISE** Monsieur Blanquer à signer la convention avec la Communauté de Communes du Clermontais pour l'instruction technique des nouvelles autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au titre du code de l'urbanisme, ainsi que l'instruction technique en matière d'accessibilité des autorisations de travaux portant sur les établissements recevant du public.

#### **10. Convention avec la Communauté de Communes pour la mission d'appui et de conseil en matière d'urbanisme**

Monsieur Blanquer rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> février 2007 l'instruction des autorisations d'urbanisme a été confiée, par convention, au service urbanisme communautaire. Toutefois, les évolutions règlementaires conduisent la Communauté de Communes à revoir les modalités financières de ces conventions. En effet, le décret n°2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition ne permet plus la facturation fixe annuelle liée au nombre d'habitant et impose de fixer des coûts unitaires de fonctionnement. Il convient de modifier les conventions initiales en dissociant la mission d'assistance technique d'instruction et la mission de conseil spécifique en planification et urbanisme opérationnel.

Désormais, la mission de conseil en matière de planification et urbanisme opérationnel sera facturée 80 € /heure. Cette somme pourra évoluer chaque année en fonction du coût réel du service.

Lecture faite du projet de la convention, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur Blanquer à signer la convention avec la Communauté de Communes du Clermontais pour la mission d'appui et de conseil dans le cadre des procédures d'aménagement opérationnel, dans l'élaboration, modification ou révision du document d'urbanisme, dans l'assistance au traitement des recours gracieux et contentieux en matière d'application du droit des sols et de planification territoriale.

#### **11. Servitude de passage au profit de la commune au Mas de Roujou**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du schéma d'aménagement imposé par l'article III NA 1 du Plan d'Occupation des Sols, la commune a décidé de constituer une servitude de passage piétons et cycles à son profit entre le chemin de Saint Martin et la rue du Bal au Mas de Roujou sur la propriété privée de Mme Chauchard Hélène et de Monsieur Guilhem Pla.

Une bande de terrain d'une superficie de 390 m<sup>2</sup> sera prise sur la parcelle A522 épousant la forme du terrain voisin (A479).

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité / la majorité :

**ACCEPTE** de constituer une servitude de passage pour les piétons et les vélos sur la parcelle cadastrée A522 au profit de la commune ;

**PRECISE** que la commune assurera les dépenses d'entretien et de réparation à effectuer sur l'emprise au sol de la servitude ;

**STIPULE** que cette servitude n'est assortie d'aucune compensation financière au profit de Mme Chauchard et de Monsieur Pla ;

**ACCEPTE** de prendre en charge les frais de l'acte constitutif ;

**AUTORISE** Monsieur Blanquer à signer tout document relatif à cette affaire.

## **12. Demande de subventions pour l'aménagement de l'accès, du parking et de l'aire de jeux de la salle F. Soucailles**

La subvention en question est celle allouée par le Conseil Départemental : la subvention dite « Hors programme » pour le patrimoine et la voirie et, comme chaque année, d'environ de 11 000.00 €. Il faut monter un dossier rapidement pour pouvoir la demander au Conseiller Départemental.

M. le Maire propose des travaux à la salle F. Soucailles : refaire le sable de Pignan, la pente en ciment, le caniveau et faire un sol souple et amortissant pour les jeux d'enfants. Les travaux ont été chiffrés par une seule entreprise pour pouvoir demander la subvention, la mise en concurrence viendra ultérieurement. Le montant est de 11 498.00 € HT. M. le Maire sollicite l'autorisation pour demander la subvention « hors programme » auprès du Conseil Départemental.

**Vote : Pour 10**

## **13. Consultation pour le nom de la Région**

M. le Maire demande si les élus veulent réfléchir et proposer un nouveau nom pour notre nouvelle Région, suite à un courrier adressé dans ce sens aux élus. Il n'y aura aucun débat et vote sur ce point étant donné que tous les contribuables à titre personnel peuvent voter sur internet.

## **14. Éclairage public : devis pour la mise en place d'ampoules basse consommation**

M. le maire a fait chiffrer la mise en place d'ampoules basse consommation, d'horloges astronomiques ainsi que la mise en conformité des 3 armoires électriques. Les travaux ont été chiffrés par une seule entreprise pour pouvoir demander la subvention, la mise en concurrence viendra ultérieurement. Le montant est de 19806 € TTC. M. le Maire sollicite l'aval du conseil municipal pour demander la subvention à Hérault Énergies.

**Vote : Pour 10**

## **15. Questions diverses**

La cérémonie du 8 mai sera programmée si un nombre suffisant d'élus peuvent être présents.

La séance est levée à 19h45.

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTEES</b>
---

**Délibération n°2016/05 - Compte administratif 2015 du budget principal**

**Délibération n°2016/06 - Affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget principal**

**Délibération n°2016/07 - Adoption du compte de gestion 2015 du budget principal**

**Délibération n°2016/08 - Compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

**Délibération n°2016/09 - Affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

**Délibération n°2016/10 - Adoption du compte de gestion 2015 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement**

**Délibération n°2016/11 - Taux d'imposition 2016**

**Délibération n°2016/12 - Budget principal 2016**

**Délibération n°2016/13 - Budget annexe du service de l'eau et de l'assainissement 2016**

**Délibération n°2016/14 - Convention avec la Communauté de Communes pour l'instruction des autorisations d'urbanisme**

**Délibération n°2016/15 - Convention avec la Communauté de Communes pour la mission d'appui et de conseil en matière d'urbanisme**

**Délibération n°2016/16 - Servitude de passage au profit de la commune au Mas de Roujou**

**Délibération n°2016/17 - Demande de subventions auprès du Conseil départemental pour l'aménagement de l'accès, du parking et de l'aire de jeux de la salle Fernand Soucailles du Mas de Roujou**



<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
ARRUFAT Jean	Maire Adjoint 2	
BLANQUER Alain	Maire	
MARCHAL H��l��ne	Conseill��re Municipale	
BRISY Didier	Conseiller Municipal	
GUY Pascal	Conseiller Municipal	Repr��sent�� par Jean ARRUFAT
MAURIN Louis	Conseiller Municipal	
de MURCIA Marie Claude	Maire Adjoint 1	
OLLIER Jean-Philippe	Conseiller Municipal	Repr��sent�� par H��l��ne MARCHAL
TABAR Herv��	Conseiller Municipal	Repr��sent�� par Alain BLANQUER
MONNIER Chantal	Conseill��re Municipale	Absente